

Fox pour le coût du tunnel. M. Fox dit qu'un tunnel de seize pieds de diamètre coûtera \$10,000,000, et un de dix-huit pieds, \$11,000,000. Je puis difficilement concilier ces déclarations ; mais je ne suis pas ingénieur, et je ne sais pas si un tunnel de douze pieds suffirait pour la communication entre l'Île et la terre ferme. Je laisse cela au gouvernement et à M. Fox. Si M. Fox dit que c'est suffisant, je le croirai, et s'il dit au gouvernement qu'un tunnel convenable peut être construit pour \$5,000,000, je dis que le gouvernement ne peut refuser d'exécuter sa promesse. Le très honorable chef du gouvernement a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il ferait de suite commencer les travaux, si ce tunnel pouvait être fait à un coût raisonnable. En février dernier, le haut commissaire fit la déclaration que j'ai citée. Nous avons, en outre, la promesse du chef de l'opposition qu'il l'aiderait, et je suis convaincu que tout honorable député appuiera le gouvernement, s'il a le courage de commencer ces travaux. Au nom du bon sens, soyez sérieux et n'allez pas retarder ce projet jusqu'à la prochaine élection.

Je suis convaincu que, sans ce projet de tunnel, ou quelque autre moyen de communication, le gouvernement du Canada n'aura pas dérogé sa promesse solennelle, le pacte solennel fait avec le peuple de l'Île du Prince-Edouard lors de la confédération. Les conditions étaient que le gouvernement entretiendrait des communications efficaces, tant en hiver qu'en été. Nous eûmes tout d'abord le *Northern Light*. Cela fut changé par le gouvernement fédéral conservateur, mais ce steamer ne fit jamais plus mal que n'a été le service du *Stanley*, l'hiver dernier. Nous avons ici des extraits de journaux déclarant que si le *Stanley* ne pouvait faire mieux que l'hiver dernier, ce serait dépenser en pure perte \$150,000 de l'argent du peuple. Lorsque le gouvernement s'est aperçu que le *Stanley* ne pouvait pas faire le service, il aurait dû faire transporter les malles par la route des Caps ; mais il ne le fit pas, et pendant un mois ou six semaines, nous recevions une malle environ tous les dix jours, au lieu d'une malle quotidienne. Nous ne nous étonnons pas de voir le gouvernement traiter de la sorte le peuple de l'Île du Prince-Edouard, quand nous nous rappelons comment il a agi dans le cas du navire échoué près du Cap Tourmentin l'automne dernier. Ce navire était échoué à environ un mille de la côte, et si un des traversiers du gouvernement se fût rendu à temps, la vie des gens à bord pouvait être sauvée. Je ne veux pas porter une accusation directe contre le ministre de la marine, à ce sujet, mais je dis que s'il eut eu de bons officiers, trois ou quatre vies pouvaient être sauvées. L'assertion faite à cette époque n'a jamais été contredite ; savoir : que lorsque le bateau échoua, un hardi marin partit de la côte dans une petite embarcation et essaya d'approcher le bateau, mais il fut forcé de revenir. Les fonctionnaires du gouvernement avaient télégraphié à Charlottetown, à M. Lord, demandant la permission de se servir d'un bateau du gouvernement ; pendant ce temps la tempête devint plus violente, et la nuit tomba et l'on ne put se rendre au bateau échoué. Il en résulta la perte de trois ou quatre vies. Il n'est pas surprenant, alors, que le peuple de l'Île du Prince-Edouard soit traité de la même manière ou plus mal. Si le gouvernement est de bonne foi—ce dont je doute beaucoup—il verra de suite à ce que les estimations soient soumises au parlement,

lequel pourra alors autoriser la construction de ce tunnel, cela étant, à mon avis, la seule manière de remplir les engagements pris avec l'Île du Prince-Edouard lors de l'union. Il y a quelques années, le ministre des colonies à Londres déclara au gouvernement qu'il était de son devoir de remplir cet engagement, que, en dehors de Terre-Neuve, il ne manquait plus que ce moyen de communication, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour compléter la confédération, et que sans cela, il n'aurait pas rempli ses promesses. Je crois que la chambre comprendra que le peuple de l'Île du Prince-Edouard a été injustement traité, et l'on sait qu'à la veille de l'élection, il y eut une forte agitation à ce sujet. Nous savons que M. Howland résigna sa position pour se présenter dans le comté de Prince, mais il ne fut pas élu. Je ne sais si ce comté a élu d'aussi bons hommes, mais le peuple a le droit d'être qui il veut. Il n'y a pas de doute que de puissantes influences ont été mises en jeu durant l'élection, mais sous le rapport de l'honnêteté et de la sincérité, les électeurs du comté de Prince font une exception à la règle générale. Je puis dire que les sacs d'argent, les fausses représentations, les promesses sont inutiles pour corrompre le peuple de ce comté. Le fait est que le peuple est las des fausses promesses et tout candidat qui se présentera dans ce comté avec de telles promesses, se trouvera trompé. Je donnerai un conseil au ministre de la marine, c'est celui-ci : l'hiver prochain, il ne devra pas laisser le steamer en exposition à Pictou ; il permettra à ce steamer d'attendre le temps, au lieu de croire que le temps attendra ce steamer. Bien que les honorables ministre nous aient dit, il y a quelques années, qu'ils avaient une certaine puissance sur les éléments, je n'en crois rien. L'hiver viendra, qu'ils le veuillent ou non, et ils n'ont pas le droit de laisser ce bateau à Pictou, alors qu'il devrait faire la traversée des détroits.

Nos négociants et nos cultivateurs retiennent leurs produits aussi tard que possible, pour profiter des prix. Ils gardent leurs produits jusqu'à ce que les prix haussent, et alors, lorsqu'ils veulent les traverser, le ministre de la marine leur refuse ce privilège. Il dit avoir donné des ordres à d'autres, mais je soutiens qu'en cela, c'est lui qui est à blâmer et nul autre ; et j'espère que le temps est venu de réparer le tort qu'il a fait au peuple de l'Île du Prince-Edouard. J'ai l'intention de soumettre cette question au gouvernement. Je veux savoir quelles sont ses intentions à ce sujet, et je veux savoir officiellement, s'il a reçu les estimations préparées par son ingénieur, et si c'est l'intention de faire les travaux d'après ces estimations. Je veux savoir du gouvernement ce qu'il a l'intention de faire. Il est temps que nous recevions une réponse définitive ; oui, ou non ; il est temps de faire cesser cette farce ; il est temps que le peuple sache où il en est ; il est temps que le peuple sache si nous avons, ou non, un gouvernement à Ottawa. M. l'Orateur, il est temps que le gouvernement se prononce sur cette question ; il est grandement temps que nous sachions ce qu'est le gouvernement. On demandera au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire, et il lui faudra répondre. Si le gouvernement ne peut pas construire un tunnel, si le coût en est trop élevé, alors je demanderai au gouvernement d'accorder à l'Île une subvention annuelle, comme compensation de la réclamation que nous avons depuis 1873. A ce sujet, comment les demandes de l'Île ont-elles été reçues ? En 1885, nous envoyons des délégués ;